

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

Centre Communal d'Action Sociale

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
DU 11 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze Mai, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à 17 heures 30 en Mairie d'Hazebrouck - Salle du Conseil sous la présidence de Madame Florence BRISBART, Vice-Présidente du CCAS, sur convocation faite le 25 Avril 2023.

• **PRÉSENT(E) S :**

Mme Florence BRISBART	Adjointe au Maire, Vice-Présidente
Mme Josette DELECOEUILLE	Conseillère Municipale Déléguée
Mme Marie-Josée BOUQUET	Conseillère Municipale
Mme Sophie ANDRÉ,	Conseillère Municipale
Mr Michaël LECLERCQ	Conseiller Municipal
Mme Catherine DEPELCHIN,	Conseillère Municipale
Mme Béatrice VEIT-TORREZ	Administratrice
Mr Bernard MONNIEZ	Administrateur
Mme Aimée-Marie GESQUIÈRE	Administratrice

• **ABSENT(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mr Valentin BELLEVAL, Maire-Président du CCAS **donne pouvoir** à Mme Florence BRISBART
Mme Elisabeth REVILLION, Administratrice, **donne pouvoir** à Mr Bernard MONNIEZ
Mme Blandine DENDIEVEL, Administratrice, **donne pouvoir** à Mme Béatrice VEIT-TORREZ
Mme Anne FONTAINE, Administratrice, **donne pouvoir** à Mme Aimée-Marie GESQUIÈRE

• **ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :**

Mr Jean-Pierre BAILLEUL,	Adjoint au Maire
Mr Fabrice PERLEIN	Conseiller Municipal
Mr Dominique RYNGAERT,	Administrateur
Mme Stéphanie ZINOUT	Administratrice

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article R.123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale.

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

1	Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 3 Avril 2023
2	Échanges sur le Rapport d'Activité 2022 du CCAS avec les chefs de service
3	Délibération 23-15 Aide sociale 8.2 – Aide facultative – Gratuité restauration scolaire – Actualisation du barème
4	Délibération 23-16 Finances locales 7.6 - Personnel CCAS - Convention COS 2023 - Remboursement des aides versées au personnel du CCAS
5	Délibération 23-17 Finances Locales 7.6 - Résidence Samsoen / Nouveau Rivage - Revalorisation de la tarification des repas servis exceptionnellement aux résidences Joseph Samsoen et Nouveau Rivage
6	Délibération 23-18 Finances Locales 7.10 – Budget du CCAS - Créances irrécouvrables
7	Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 Avril 2023

Madame la Vice-Présidente demande si le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 Avril 2023 appelle à des commentaires :

Pas de remarques. Le compte rendu est approuvé.

2. Échanges sur le Rapport d'Activité 2022 du CCAS avec les chefs de service

Chaque membre du Conseil d'Administration a reçu en amont un exemplaire du rapport d'activité complet. Stéphanie Fenet, directrice du CCAS, présente Élodie Verhaege, responsable du service autonomie, et Éric Lecoeuche, responsable du service Action Sociale. Elle informe que chacun d'entre eux va présenter une synthèse de l'activité 2022 de son service et donne la parole à Élodie Verhaege pour le service autonomie.

Élodie Verhaege présente la synthèse de l'activité 2022 du service autonomie (projection d'un diaporama).

RELAIS AUTONOMIE :

- Bernard Monniez : pense que, concernant le relais autonomie, il serait intéressant de connaître le nombre de personnes accompagnées par type de public (ex : dissocier enfants / adultes). Voir à « éclater » les données pour le prochain rapport.
- Stéphanie Fenet : précise que l'engagement du CCAS dans ce cadre est d'assurer un accueil de niveau 1, soit l'accueil physique des personnes concernées par l'accès ou le maintien de l'autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap, adultes et enfants). La mission du CCAS est l'accueil, l'écoute, et l'information. Un usager peut aussi venir au CCAS pour consulter l'avancement de son dossier (consultation de leur compte sur le portail spécifique via la borne présente dans les locaux).
- Élodie Verhaege : précise que dans le cadre du travail mené actuellement sur un nouveau projet seniors, une réflexion est en cours sur la gestion d'une partie du Relais Autonomie dédiée aux personnes âgées par le service autonomie.

RÉSIDENCE SAMSOEN :

- Josette Delecoeuillerie : informe que le travail et la réflexion sur la rénovation de la résidence Samsoen avancent.
- Stéphanie Fenet : précise qu'une décision de principe a été prise. Il faut maintenant retravailler le projet en lien avec le bailleur.
- Béatrice Veit-Torrez : espère un retour pour fin juin.
- Bernard Monniez : note 18 personnes âgées fréquentant le service restauration de la résidence et pose la question à savoir comment expliquer la baisse.
- Élodie Verhaege : répond qu'il y a de nouvelles habitudes qui ont été prises pendant la période COVID (portage de repas à domicile).
- Béatrice Veit-Torrez : pense que les résidents sont toujours dans le contexte de crise pandémique.
- Stéphanie Fenet : confirme la baisse car effectivement par le passé la moyenne tournait autour d'une quarantaine de résidents utilisant ce service.
- Bernard Monniez : demande ce qui pourrait inciter les personnes à déjeuner en salle de restauration.
- Élodie Verhaege : répond qu'il y a par exemple un développement des temps forts avec des repas. Elle note que les nouveaux arrivants fréquentent plus la restauration.

FOYER ROLAND :

- Béatrice Veit-Torrez : rappelle qu'elle a interpellé sur le sujet lors du dernier Conseil d'Administration (manque de liens et de retours avec l'EPDSAE).
- Josette Delecoeuillerie : répond qu'elle va s'en occuper. Il n'y a pas de raison qu'elle n'ait aucun retour.

- Béatrice Veit-Torrez : rappelle qu'il y a la même situation avec la MECS Warein pour laquelle il n'y a plus aucun lien. Cela donne l'impression que ce public a été oublié. Il faut être vigilant.
- Catherine Depelchin : rappelle que l'EPDSAE c'est le Département. Mr le Maire est forcément invité aux réunions. Lors de son mandat au Conseil Départemental, elle-même participait beaucoup aux réunions.

BANQUET DES AÎNÉS :

- Bernard Monniez : note une baisse depuis quelques années de la fréquentation et pose la question du nombre de personnes maximum que cette action a pu rassembler par le passé.
- Stéphanie Fenet : répond qu'il y a une petite dizaine d'années, la participation a pu monter jusqu'à 800 personnes. Il y a eu ensuite une grosse baisse quand le banquet est devenu payant, puis est arrivé le COVID. Depuis, le nombre de participants n'augmente que sensiblement.
- Béatrice Veit-Torrez : se pose la question à savoir si ce type de banquet correspond vraiment aux attentes des « nouveaux séniors ». Il faudrait peut-être réfléchir à d'autres formules.
- Josette Delecoeuillerie : répond que c'est justement le type de réflexion qui est menée dans le cadre de la nouvelle politique séniors.

UNIS-CITÉ :

- Béatrice Veit-Torrez : note qu'il n'y a pas de rubrique sur l'action CCAS / Unis Cité dans le rapport d'activité.
- Stéphanie Fenet : explique que c'est un oubli. Elle s'en est rendue compte une fois les exemplaires imprimés. De ce fait, elle informe verbalement qu'à ce jour 18 personnes âgées sont accompagnées sur la Ville dans le cadre de la lutte contre l'isolement (visites à domicile). L'action plus spécifiquement portée sur le numérique commence à évoluer mais plutôt en individuel qu'en collectif. Elle note une baisse des personnes accompagnées dans le cadre de la lutte contre l'isolement : un point a donc eu lieu récemment avec le nouveau responsable d'antenne Unis Cité et elle prévoit également une nouvelle vague de communication. Elle explique l'importance de continuer à bien suivre en interne cette action qui est installée depuis plusieurs années. Ces derniers mois n'ont pas pu permettre de le faire (absence de chefs de service, réorganisations, manque de personnel, ...) mais aujourd'hui l'organisation interne du CCAS commence à être posée et permettra un meilleur suivi. Elle souligne la nécessité de repenser et de retravailler les actions qui perdurent depuis plusieurs années (ne pas se reposer sur des acquis car les attentes / besoins évoluent).

Stéphanie Fenet passe ensuite la parole à Eric Lecoeuche pour le service Action Sociale.

Eric Lecoeuche présente la synthèse de l'activité 2022 du service Action Sociale (projection d'un diaporama).

SERVICE SOCIAL :

- Béatrice Veit-Torrez : rappelle la disparition des services publics. Le CCAS est donc sollicité (charge de travail qui augmente). Il est important de prendre le temps de l'accompagnement de la personne. Si ce service devait être renforcé, il faudra le

renforcer. Elle se dit également soucieuse de dire que le CCAS ne doit pas / ne peut pas répondre à tout. Il faut des services publics à la hauteur des besoins d'aujourd'hui.

- Bernard Monniez : revient sur les micro-crédits et note que, comparé à l'année 2021, les demandes ont baissé. Il note aussi surtout une différence sur le nombre d'acceptations des dossiers.
- Éric Lecoeuche : retient l'hypothèse d'un manque de temps des équipes sur l'accompagnement. Ces derniers mois ont été compliqués en terme de personnel. L'équipe du service a donc plutôt privilégié des réponses d'urgences sur ces périodes tendues de 2022, et le micro crédit a probablement été moins proposé.
- Stéphanie Fenet : dit partager cette hypothèse.
- Florence Bribart : informe que lors des commissions épicerie elle note une augmentation du montant des dettes.
- Béatrice Veit : informe que concernant les dépenses d'énergie, il faut informer les usagers qu'il faut réinitialiser l'abonnement fournisseur pour pouvoir bénéficier du bouclier tarifaire. Beaucoup ne le savent pas et se retrouvent avec des factures importantes.

ÉPICERIE :

- Éric Lecoeuche : précise que l'épicerie bénéficie de moins de dons de denrées qu'auparavant. Cela fait suite à la mise en place des vignettes anti gaspi par les enseignes. Beaucoup de démarches ont été menées pour trouver de nouveaux donateurs mais aucun retour positif à ce jour. En attendant, le CCAS a décidé de doubler la cotisation à la Banque Alimentaire pour pouvoir bénéficier de 2 ramasses par mois au lieu d'une.

PLATEFORME INSERTION :

- Éric Lecoeuche : informe que la plateforme est à 100 accompagnements au lieu de 60 initialement prévus dans la convention avec le Département. Ce choix a été fait en lien avec le PLIE et pour ne laisser personne de côté.
- Béatrice Veit Torrez : pense que rien n'empêche de demander le delta financier auprès du Département. Elle se permettra de faire remonter cela.
- Bernard Monniez : pose la question à savoir si la conseillère en insertion est bien représentée par le PLIE.
- Éric Lecoeuche : confirme et précise qu'en parallèle une assistante sociale a été spécifiquement recrutée par le CCAS, avec le financement Département.

MARAUDE / LOCAL GRAND FROID :

- Bernard Monniez : rappelle le delta notable entre les 49 personnes accueillies en 2022 au local grand froid et les 2 places de mise à l'abri aujourd'hui au foyer Abbé Pierre. Il craint que quelqu'un meurt un jour dans la rue en période de grand froid.
- Béatrice Veit-Torrez : rappelle que la même problématique se pose en période de canicule. Elle réitère sa proposition : étudier un projet à l'échelle de la future Communauté d'Agglomération.

SLOW

- Bernard Monniez : plus globalement, aimerait que les liens du CCAS avec les partenaires ressortent plus dans les rapports d'activité.

3. Aide sociale 8.2 – Aide facultative – Gratuité Restauration scolaire – Actualisation du barème

Vu la délibération n°17-41 du 18 Décembre 2017 retenant comme indicateur le pourcentage d'augmentation du revenu de solidarité active (RSA) pour l'actualisation du barème d'éligibilité à la gratuité restauration scolaire,

Vu la dernière actualisation du barème adoptée par délibération n° 22-28 du 7 Juillet 2022,

Considérant la revalorisation du Revenu de Solidarité Active (R.S.A) de :

- Quatre pour cent (4 %) au 1er Juillet 2022,
- Un virgule six pour cent (1,6 %) au 1er Avril 2023,

Soit une revalorisation du RSA de **cinq virgule six pour cent (5,6 %)**.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- d'approuver pour l'éligibilité à la gratuité restauration scolaire le barème suivant applicable au 1^{er} Juin 2023 :

Composition familiale	Ressources - loyer	Composition familiale	Ressources – loyer
Famille de 2 personnes	841 €	Famille de 8 personnes	2 100 €
Famille de 3 personnes	1 079 €	Famille de 9 personnes	2 318 €
Famille de 4 personnes	1 255 €	Famille de 10 personnes	2 534 €
Famille de 5 personnes	1 471 €	Famille de 11 personnes	2 718 €
Famille de 6 personnes	1 695 €	Famille de 12 personnes	2 941 €
Famille de 7 personnes	1 881 €		

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- Bernard Monniez : rappelle que le CCAS reste toujours avec l'idée de ne s'en tenir qu'à ce barème. Il rappelle ses demandes récurrentes de procéder par paliers, avec des participations des usagers afin que des personnes ne soient pas laissées de côté lors d'un petit dépassement du barème.

- Béatrice Veit-Torrez : pense que les effets de seuils compliquent les choses et génèrent des incompréhensions du public.

4. Finances locales 7.6 – Personnel CCAS – Convention COS 2023 – Remboursement des aides versées au personnel du CCAS

Le Comité d'œuvres sociales ouvre des droits à l'ensemble des agents du CCAS :

- prime de vacances
- aide mariage, décès, naissance
- prime de départ en retraite
- cadeaux de Noël

Le C.O.S. a un rôle de liaison entre le CCAS et ses agents.

Une convention COS-CCAS s'avère indispensable pour clarifier les modalités de remboursement des aides versées.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

de bien vouloir accepter :

- le remboursement au C.O.S. des aides versées aux agents du C.C.A.S. du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2023,
- la signature d'une convention entre le C.O.S. et le C.C.A.S.
- de prévoir les crédits au budget.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Finances locales 7.6 – Résidence Samsoen/Nouveau Rivage – Revalorisation de la tarification des repas servis exceptionnellement aux résidences Joseph Samsoen et Nouveau Rivage

Le Centre Communal d'Action Sociale propose aux personnes âgées des résidences Joseph Samsoen et Nouveau Rivage un repas amélioré lors des temps forts de l'année (repas de Noël, fête de l'été...).

Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de la Ville d'Hazebrouck et facturés aux résidents par le CCAS.

Vu la délibération n°18-17 du 09/04/2018 fixant le tarif des repas améliorés à 7.95 € TTC le repas,

Vu l'augmentation du tarif des repas par la Ville de 2.78 € TTC le repas,

il convient donc de fixer une nouvelle tarification de ces repas améliorés.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Président du CCAS ou Madame la Vice-Présidente, à accepter la revalorisation tarifaire des repas améliorés à 10.73 € TTC le repas;
- d'appliquer ce tarif au 1^{er} Juin 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

SLOW

- Josefette Delecoeuillerie : explique qu'ordinairement les boissons ne sont par exemple pas adaptées aux repas festifs, tout comme le dessert. Il a fallu revoir cela.
- Bernard Monniez : répond que la Municipalité est capable de faire une gratuité totale pour le banquet des aînés et là non. Une participation au banquet serait pertinente.
- Josefette Delecoeuillerie : répond que la Municipalité ne reviendra pas sur la gratuité du banquet.

6. Finances Locales 7.10 – Budget du CCAS - Créances irrécouvrables

Monsieur le Trésorier Principal nous informe que des personnes restent redevables de créances irrécouvrables.

Les différents actes de poursuites n'ont pas permis le recouvrement, celui-ci restant possible si on constate "un retour à meilleure fortune du redevable".

Le total de ces listes s'élève à 8 444,22 €.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- de bien vouloir placer ces sommes en créances irrécouvrables pour un montant de 8 444,22 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- Stéphanie Fenet : explique que les dettes proviennent essentiellement d'un bail glissant.

7. Questions diverses

- Béatrice Veit Torrez : revient sur le manque de médecins, les déserts médicaux et l'action du Département. Elle fait part d'une expérimentation sur le Dunkerquois via une maison médicale participative qui regroupe plusieurs médecins spécialistes, sur sollicitation de la CUD, avec financement de l'ARS.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 18h45.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME
L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE A L'ACTION SOCIALE,
VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS,



Florence BRISBART

[Handwritten signatures and notes in blue ink, including 'The Hatzones' and 'Delecoeuillerie']